

[→ Message](#)

30079047 541251943325 541

GAEC DE CAMPHINIE
LIEU DIT CAMPHINIE
46240 SOULOMES[→ Contacts](#)Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr**Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h**Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX**Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 24 mars 2025

Compteur d'eau relevé le 09 septembre 2024

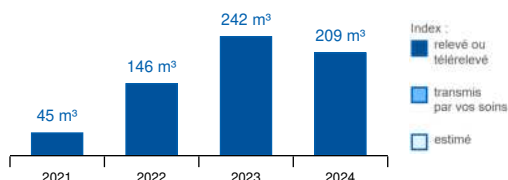
Votre consommation est de 209 m³

Montant prélevé le 08 avril 2025 : 275,91 €

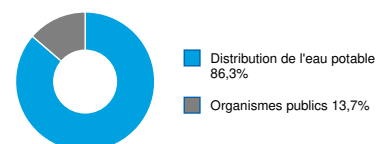
	€TTC
Distribution de l'eau potable	238,20
SIAEP DE LA PESCALERIE	
Organismes publics	37,71
Total facture	275,91
Montant à prélever	275,91

[détail au verso](#)

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 08 avril 2025 sur votre compte numéro XXXXX926532.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5418001366-000146113-01

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
LE PECH [CENDRIE] CANIAC DU CAUSSE		209 m³	046610	015 mm	22/09/2023 385	09/09/2024 594		
		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable						225,79		238,20
Abonnement						72,32		76,30
Part Syndicale	1er semestre 2025					31,44	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2025					40,88	5,50	
Consommation						153,47		161,90
Part Syndicale	Année 2024		209	0,7555		157,90	5,50	
Part SAUR	Année 2024		209	0,9885		206,60	5,50	
Déduction des acomptes de consommation						-211,03	5,50	
► Organismes publics						35,75		37,71
Consommation						35,75		37,71
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	Année 2024		209	0,0000		0,00	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution						-39,93	5,50	
Consommation eau potable (agence de l'eau)			209	0,3200		66,88	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)			209	0,1000		20,90	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Prélèvement sur la						-12,10	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,28 € / m3 soit 0,00228 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 14,37 €		Total facture TTC : 275,91 €		
		HT soumis à TVA : 261,54 €		TVA sur les débits : 14,37 €				

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.